

Annexe 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

## FEUILLE DE ROUTE

(Identité de l'organisme)

**Date :**

**Nom du chauffeur :**

**N° de plaque d'immatriculation du véhicule :**

<b>Missions</b>								
N° ordre	Index départ	Embarquement			Débarquement			Prix du service
		Index	Lieu	Heure	Index	Lieu	Heure	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
...								

Signature du chauffeur :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

Namur, le 11 juillet 2013.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE,

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement  
du Territoire et de la Mobilité  
P. HENRY